

# Vœux du Maire 2016



**La traditionnelle cérémonie des vœux de Monsieur le Maire s'est déroulée le jeudi 28 janvier 2016 à la salle de la Commanderie.**

**Plus d'une soixantaine d'habitants de la commune étaient présent, parmi eux de nouveaux arrivants. Nous leur souhaitons la bienvenue à Poucharramet.**

retrouver ci-dessous l'intégralité du discours de Roger DUZERT lors de la cérémonie des vœux du 28 janvier 2016

Madame la Conseillère Départementale, Sandrine DUARTE  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations  
Mesdames et Messieurs

L'année 2015 s'en est allée et ne nous a pas épargné.

Souvenons-nous, il y a un an, nous sommes aujourd'hui dans l'émotion suite aux attentats de ce début janvier. Triste début d'année 2015 qui devait se terminer dans l'horreur à Paris en novembre dernier. Ce mois-ci encore des actes terroristes se sont déroulés à Paris, en Egypte, aux Etats-Unis.

Allons-nous devoir vivre durablement dans ce climat de haine et d'insécurité ?

Alors à chacun d'entre nous de rester vigilant et d'œuvrer à quelque niveau que ce soit pour retrouver paix et sérénité.

Cette tragique année 2015 n'a pas non plus épargné nos collectivités locales qui se sont vues imposer un effort drastique de participation à la réduction de la dette publique.

Après une période budgétaire difficile, en 2015 nous avons continué à assainir les finances municipales grâce : à la réorganisation du personnel communal, à la vente foncière d'un terrain au Broucassa, au démarrage du lotissement Le Vignié. A ce jour neuf propriétaires ont obtenu un permis de construire. Ce développement du village contribuera dans un avenir proche à pérenniser le nombre de classes à l'école.

Des actions de maintien des équipements municipaux ont été réalisées également en 2015 : changement du tracteur-tondeuse, entretien des plantations au bois Béziau, accès pompiers

à l'école avec un portail adapté, changement de l'horloge de l'église, modification du Plan local d'urbanisme suite à la loi ALLUR. Toutes ces actions représentent un montant total de 14 000 €.

Parmi les autres faits marquants de l'année 2015 :

- La société Orange a installé la fibre optique sur le répartiteur à l'entrée du village. Aujourd'hui, nous avons le haut débit sur notre commune. 90% des habitants sont desservis.

- La mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a été activé pour la première fois lors de la mini tornade du mois d'août. A ce sujet, je souhaite remercier les habitants et les élus qui se sont investis pour remettre en état notre village.

- Le lancement du nouveau site internet communal ([www.poucharramet.fr](http://www.poucharramet.fr)) qui donne toutes les informations communales ou intercommunales. Je ne peux que vous encourager à le visiter. Indépendamment notre journal communal L'écho de la Bure continuera.

Dans ce contexte économique difficile nous manquons de visibilité pour bâtir et financer nos projets d'équipements indispensables à la qualité de vie de notre commune.

Néanmoins 2016 verra la réalisation de deux projets majeurs pour la commune :

- la sécurisation de la route des Pyrénées (mise en place de chicanes, réaménagement du carrefour au centre du village, passage du village à 30Km/h,...). Une demande de subvention en amont de police sera faite pour financer ce projet.

- Les travaux sur le bâtiment de la mairie, suite aux dégâts liés à la mini tornade (pris en charge par l'assurance) et à l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments communaux. De façon plus large un cabinet d'étude a été mandaté pour réaliser un diagnostic de tous les bâtiments communaux afin de les rendre accessibles à tous.

Parlons communauté de communes, aujourd'hui la loi NOTRe risque de modifier notre territoire intercommunal. Le préfet a proposé une nouvelle carte des intercommunalités à l'échelle du département et une commission départementale s'est déjà réunie le 22 janvier, elle a reporté sa décision au 7 mars. Pour notre communauté il s'agit soit d'une fusion avec les communautés de communes du Fousseret et Cazères soit d'une fusion avec celle des coteaux et de l'Aussonnelle. Notons que la loi précise que les communautés de communes de + de 15 000 habitants n'ont pas obligation de fusionner, ce qui est le cas pour notre communauté de commune du Savès.

Cette dernière à en charge plusieurs compétences, il est important que vous en soyez informés : développement économique, aménagement de l'espace et politique du logement et du cadre de vie, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés, culture et tourisme, transport à la demande, petite enfance, ramassage des animaux morts ou errants, développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, promotion des énergies renouvelables, achat-entretien et mise à disposition aux communes de matériels utilitaires divers, voirie, action sociale, construction-aménagement-entretien et gestion des équipements sportifs, communications.

La communauté de communes du Savès travaille pour la prise de compétence du périscolaire.

Merci aux élus pour leur investissement, au personnel communal et aux enseignantes de l'école pour leur engagement.

**Bonne et heureuse année 2016 à toutes et à tous.**

Que cette nouvelle année soit une année plus apaisée pour nous tous, qu'elle soit l'accomplissement de tous vos souhaits, qu'elle vous apporte bonheur et sérénité.

Prenez soin de vous et prenez soin des autres.

Je vous invite maintenant à partager ensemble un apéritif qui sera suivi du conseil municipal dans cette salle. Ceux qui le souhaitent peuvent y assister.



De gauche à droite : A. de Mellis, E. Quiot, S. Duarte, P. Duprat, R. Duzert, M-P. Armaing-Makoa, A. Bungener